

**Monsieur Didier Guillaume**  
**Ministre**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Hôtel de Villeroy**  
**78, rue de varenne**  
**75007 Paris**

Annonay, le 9 juillet 2019

Réf : MV/MJ/090719

Objet : prix d'entrée pour les importations de fruits et légumes

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur les difficultés que rencontrent nos producteurs arboricoles face à la concurrence des fruits et légumes importés.

Depuis de nombreuses années, le secteur français des fruits et légumes voit une diminution de ses ventes et de sa production. Depuis 1990, les surfaces maraichères et arboricoles ont diminué de 150 000 Hectares, et 29% des exploitations arboricoles ont disparu entre 2010 et 2016.

Comme nous le savons toutes et tous, la plupart de concitoyens privilégie le coût des fruits et légumes à leur provenance, à ce jour près de la moitié des fruits et légumes consommés sont importés depuis nos pays voisins.

A ce titre les exploitants agricoles, appellent de leurs vœux la mise en place d'un prix minimum d'entrée pour les fruits et les légumes importés. Cette proposition, permettrait une harmonisation des prix, dans le but de stopper cette concurrence déloyale que subisse nos agriculteurs.

A l'heure, où nos règles sanitaires et phytosanitaires deviennent de plus en plus contraignantes pour nos exploitants, afin de protéger au mieux la santé de nos concitoyens, il est plus que jamais nécessaire de soutenir cette filière essentielle pour nos territoires, en permettant aux exploitants une plus juste égalité des prix devant le consommateur.

Tous ces éléments, m'amènent aujourd'hui à vous alerter sur l'urgence à continuer d'agir pour nos agriculteurs et les aider à faire à cette concurrence européenne en leur donnant les outils nécessaires au maintien de leur activité.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération très distinguée.

**Michèle VICTORY**

